

**L'HISTOIRE MODERNE
ET CONTEMPORAINE
AU CONGRES
DES SOCIÉTÉS SAVANTES
NICE 1965**

E. HILDESHEIMER

Les communications d'histoire moderne et contemporaine présentées au Congrès national des Sociétés savantes de Nice en 1965, ont été publiées par les soins du Comité des travaux historiques et scientifiques en trois volumes. Le premier (372 pages) renferme des généralités (sources et méthodes) et embrasse 14 périodes de l'Ancien Régime. Le second (290 pages) comprend l'époque révolutionnaire prolongée jusqu'à la chute du premier Empire. Le troisième (642 pages) s'étend de la Restauration à nos jours et englobe ce qui a trait à l'histoire de l'art. Comme on l'a fait dans un précédent numéro pour la géographie, nous signalerons ici les études qui portent sur les départements des Alpes-Maritimes, du Var et des Basses-Alpes.

La troisième partie du tome I est spécialement consacrée au comté de Nice et à la Provence sous l'Ancien Régime.

Dans un exposé intitulé Communautés d'habitants et tutelle administrative dans le comté de Nice sous l'Ancien Régime. M. Ernest Hildesheimer montre comment, partant d'une très large autonomie communale, le gouvernement des ducs de Savoie puis des rois de Sardaigne, s'est efforcé méthodiquement d'imposer aux communautés d'habitants un contrôle exercé par ses agents locaux, les intendants. Cette tutelle a une raison fiscale, car les communautés perçoivent l'impôt royal sur leurs ressortissants et le versent dans les caisses du trésor. Une réglementation d'abord conçue pour le Piémont, est étendue au comté de Nice, et, pour finir, le règlement du 6 juin 1775 impose à toutes les provinces dites "en deçà des monts" une organisation uniforme qui supprime les particularismes locaux en matière communale. Il est intéressant de noter que, dès la fin du XVII^e siècle, les communautés étaient tenues d'établir, chaque année, un budget prévisionnel des dépenses et recettes.

M. Jean Devun (Les dénombrements de la population et les communautés du comté de Nice au XVIII^e siècle) montre tout l'intérêt que présentent les dénombrements, ou "consegne", effectués suivant des principes déjà modernes et qui permettent, là où ils ont été conservés, d'avoir un tableau exact de la population avec les âges et les professions, le lieu d'origine, l'état du bétail. On peut donc obtenir des précisions chiffrées et suivre l'évolution, lorsque, pour une localité donnée, on possède une série de "consegne" s'échelonnant dans le temps.

Une correspondance de l'abbé Expilly, ce chanoine de Tarascon, auteur du Dictionnaire géographique historique et politique des Gaules et de la France, dans lequel nous trouvons tant de renseignements d'ordre statistique, conservée aux archives nationales de Suède, donne l'occasion à M. Jean-Jacques Hémarquin de présenter des renseignements inédits sur Nice en 1780 et 1781 (Nice à l'heure du despotisme éclairé: Lettres et mémoires inédits de l'abbé Expilly). L'abbé y résidait alors, et adressait ses lettres au comte Scheffer, ancien ambassadeur de Suède à Versailles; elles fourmillent de détails pittoresques et de renseignements sur l'économie du pays.

Précisant La notion de village en Basse-Provence vers la fin de l'Ancien Régime, M. Maurice Agulhon analyse des phénomènes propres à la région qu'il étudie. Du fait de l'habitat groupé, le village provençal a tendance à renfermer dans son enceinte l'ensemble de la population; il s'oppose ainsi à la campagne où l'on trouve tout au plus quelques bastides servant à l'exploitation des domaines. Au cours des temps, de nouvelles agglomérations se constituent qui dépendent encore administrativement de la communauté d'origine; à l'inverse, des "lieux inhabités", c'est-à-dire ne comptant plus de propriétaires gardent leur personnalité. La réorganisation communale de 1791 remettra un peu d'ordre dans cette confusion. Par "ville", on doit entendre une agglomération d'une certaine importance, possédant une juridiction ou un évêché, ou jouant un rôle administratif qui en fait un centre par rapport à d'autres localités, alors que le "bourg" est un village agrandi pour une raison quelconque (commerce, par exemple), mais qui ne possède pas d'organisme officiel particulier.

Par ailleurs, ce qui caractérise le village de la Basse-Provence et le distingue de celui de la Haute-Provence, c'est que, relativement peuplé, il présente une image réduite de la ville avec diversification des milieux sociaux.

Dégageant les grandes lignes de la vie communale, M. Raymond Collier (Essai sur le socialisme communal en Haute Provence) montre comment toute l'activité économique rurale dépendait de l'organisation des communautés. Par des modes variant selon les lieux, les autorités (consuls et conseil) sont issus du milieu local et s'appuient sur des agents spécialisés dans une fonction déterminée; un cérémonial précis règle toutes les manifestations extérieures. Les terres gestes ou incultes servant à l'élevage, les bois communaux, la garde des troupeaux, témoignent de la solidarité entre les habitants; les fermes communales assurent en outre le ravitaillement. La communauté pourvoit au service d'un Chirurgien; elle s'occupe de recruter le maître d'école et distribue le blé aux indigents.

La place forte de Colmars barrant la vallée du Verdon a été, de 1693 à 1695, l'objet de travaux d'après les directives données par Vauban, suivant la méthode des tours bastionnées. Mlle Monique Michaux (Documents militaires sur Colmars au temps de Vauban et jusqu'en 1750) en expose l'économie à l'aide des plans conservés aux archives du Service historique de l'Armée et du Génie; la petite ville a conservé de nos jours, l'aspect qui lui a été imprimé alors.

Les rapports entre le roi de France et le duc de Savoie ont connu souvent des moments difficiles. La vallée de Barcelonnette ne pouvait laisser indifférents les adversaires, puisque sa possession facilitait l'attaque de la Provence ou, au contraire, constituait un rempart contre l'invasion. M. Pierre Waksman (Les Français et Barcelonnette de 1690 à 1693) donne le détail des opérations militaires de cette zone disputée pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg; bien que des plans aient été établis par Catinat, c'est seulement en 1693 que les troupes du roi parviennent à occuper les lieux qu'elles garderont jusqu'à la conclusion de la paix en 1696.

Prenant comme exemple la ville d'Antibes qui, d'après une tradition, aurait perdu 900 de ses enfants à la bataille navale de la Hougue (1692), M. Jacques Baissier (Démographie d'Antibes et pertes navales au temps de Louis XIV) tente d'établir par des graphiques, en se fondant sur les données des registres paroissiaux, les variations que les événements militaires peuvent déterminer dans les mouvements de population.

Le tome II comprend une communication de M. René Tresse, sur Les solutions du commerce du vin à Nice (1792-1814). Après les difficiles années antérieures au Consulat où la municipalité de Nice s'efforce de pourvoir au ravitaillement et de limiter les prix, l'administration réglemente le commerce, surtout au point de vue fiscal, par l'établissement de l'octroi, source de revenus pour la commune et aussi pour l'État, dans la mesure où une taxe est aussi perçue à son profit lors de l'introduction des marchandises.

M. Gilbert Acolla (Les banalités communales: leur suppression dans les Alpes-Maritimes sous le Consulat et l'Empire) étudie plus particulièrement la faculté, par les communes, aux termes de la loi du 15 mars 1790, de racheter aux particuliers des banalités de fours et moulins cédées antérieurement auxdits particuliers; à cet égard, les espoirs que les communes entretenaient furent déçus, mais des particuliers continuèrent à exercer des droits dans le cours même du XIXe siècle.

Avec le tome III, nous entrons dans la période plus directement contemporaine. Utilisant les notes de l'abbé Bonifacy du fonds de la bibliothèque de Cessole au Musée Masséna, M. Paul Malausséna fait revivre Une paroisse rurale du comté de Nice en 1630,

Drap, dont l'abbé fut curé de 1831 à 1838. L'activité y est strictement agricole, et nous trouvons encore ici, comme ailleurs dans le comté, un mode de vie et d'exploitation qui continue l'Ancien Régime; d'une manière générale, les parcelles sont petites et très morcelées; l'olivier, la vigne et le marier constituent les principales cultures. La solidarité communale est toujours vive, et l'ont voit d'un mauvais œil l'installation de nouveaux venus. Dans l'ensemble, les habitants sont pauvres, et la sécheresse, le défaut d'engrais interdisent toute amélioration sérieuse.

M. Émilien Constant, en présentant quelques observations sur l'audience et l'évolution politiques d'Émile Ollivier au début de l'Empire libéral à propos de son élection au Conseil Général du Var (1864-1865) situe la position de l'homme d'État à la veille de son ralliement à l'Empire et apporte d'utiles précisions sur l'état des esprits à Toulon et les réactions suscitées en province par les incidences de la politique générale.

A l'aide des registres du recrutement, M. Jean-Claude Devos étudie : Le remplacement dans les départements du Var et des Alpes-Maritimes en 1867/1868. Nous noterons que la Corse fournit un grand nombre de remplaçants, du moins en ce qui concerne le Var. Dans l'ancien comté de Nice, probablement en raison de la pauvreté du pays, la proportion des remplaçants est moindre que dans le Var et l'arrondissement de Grasse. Noter aussi, parmi les hommes du contingent, un assez grand nombre d'illettrés.

La Communication de M. Jean Masse sur : Le mouvement anarchiste dans le département du Var de 1879 à 1904, nous montre que le courant en anarchiste n'atteignit que peu de monde et que, même à Toulon et dans le milieu de l'arsenal, il ne peut arriver à grouper qu'un nombre assez faible d'adhérents.

Dans la dernière partie du volume consacrée à l'histoire de l'art, M. Pierre Viguié évoque Fragonard et la Provence. Il rappelle que l'artiste a quitté Grasse pour Paris à l'âge de 15 ans et qu'il est revenu en Provence que deux fois en 1778 et en 1790; cependant, sa femme Marie-Anne Gérard est grasseoise et sa belle-sœur Marguerite Gérard sera son élève préférée.